



**Programme des Nations
Unies pour
l'Environnement**



Distr.
RESTREINTE

UNEP(WATER)/CAR/IG.20/2
24 septembre 2001

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

Première Réunion des Parties Contractantes (COP)
au Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage
Spécialement Protégées (SPAW) dans la Région des
Caraïbes

La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001

DOCUMENT PRÉLIMINAIRE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. La Conférence des Plénipotentiaires sur les Zones et la vie sauvage Spécialement Protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes – qui s'est tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990 - a adopté le Protocole SPAW lors de la Convention de Carthagène. Ce Protocole est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'Article 23 du Protocole SPAW traite de l'organisation des réunions et de leur fonctionnement. Conformément à cet article et aux Décisions N° 14 et 17 de la Neuvième Réunion Intergouvernementale concernant le Plan d'Action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC), et de la Sixième Réunion des Parties Contractantes à la Convention de Carthagène (Kingston, 14-18 février 2000), le Programme pour l'Environnement des Caraïbes du PNUE convoque une Réunion qui aura lieu à La Havane, Cuba du 24 au 25 septembre 2001.
2. La réunion convoquée par le Secrétariat a pour objectif :
 - d'examiner le travail de l'ISTAC depuis son début (ses principaux résultats et ses lacunes) ;
 - de définir la structure et la portée du Comité Consultatif, Scientifique et Technique (STAC) ;

- d'examiner la portée du Protocole SPAW et sa relation avec la Convention sur la Biodiversité (CBD) et l'Organisme Corps Subsidiaire du Conseil Scientifique, Technique et Technologique (SBSTTA) ;
 - d'identifier les priorités principales à exécuter par les Parties et l'Organisation depuis l'entrée en vigueur du Protocole, y compris les priorités du STAC ;
 - d'examiner le Plan de Travail et le Budget du Programme Régional du SPAW proposés pour la période 2002-2003.
3. Les représentants des Parties Contractantes invités à la Réunion seront désignés par leurs gouvernements respectifs. De plus, des représentants d'organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non-gouvernementales seront invités en qualité d'observateurs.

Point 1 : Ouverture de la Réunion

4. La Réunion sera inaugurée par le Secrétariat le lundi 24 septembre à 10 heures à La Havane, Cuba dans la Salle de Conférence de l'Hôtel Parque Palco.

Point 2 : Élection des Officiers

5. Les participants seront invités à élire entre les représentants un Président, trois Vice-présidents et un Rapporteur.

Point 3 : Organisation de la Réunion

(a) Règles de Procédure

6. Les règles de procédure du Conseil d'Administration (UNEP/GC/3/Rev.3) seront applicables mutatis mutandis, pour cette Réunion.

(b) Organisation du travail

7. Les langues de travail de la Réunion seront l'anglais, le français et l'espagnol. La traduction simultanée dans ces trois langues sera disponible pendant la Réunion. Les documents de travail de la Réunion seront rédigés dans ces trois langues.
8. Le Secrétariat propose de convoquer la Réunion en sessions plénières, avec l'aide des groupes de travail, si nécessaire. Cette décision pourra être prise par le Président de la Réunion. Aucun service de traduction simultanée sera disponible pour les groupes de travail.

Point 4 : Adoption de l'ordre du jour

9. Pendant la préparation de la convocation, le Secrétariat a sollicité les Parties pour compléter l'ordre du jour de la Réunion, en particulier pour des éléments qui seraient considérés prioritaires pour les tâches appuyant l'application du Protocole SPAW par les Parties et le STAC.
10. Les participants de la Réunion seront invités à adopter un ordre du jour. Celui-ci aura été préparé par le Secrétariat en tenant compte des commentaires apportés par les Parties Contractantes. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat apparaît dans le document UNEP(WATER)/CAR IG. 20/1.

Point 5 : Examen du travail de l'ISTAC depuis son début (ses principaux résultats et ses lacunes)

11. Le Secrétariat présentera et évaluera les principaux résultats et les lacunes du Comité Consultatif, Scientifique et Technique Intérimaire (ISTAC) depuis son début en 1992. Cette information apparaît dans le document UNEP(WATER)/CAR IG. 20/4.
12. Les participants seront invités à donner leur avis sur les activités réalisées et à fournir des idées spécifiques pour soutenir la continuité et le progrès du travail de l'ISTAC.

Point 6 : Structure et Portée du Comité de Consultatif, Scientifique et Technique (STAC)

13. Le Secrétariat fera une présentation du document "Structure et Portée du Comité Consultatif, Scientifique et Technique (STAC)" (UNEP(WATER)/CAR IG. 20/5). Ce document a été préparé par le Secrétariat sur la base de l'Article 20 du Protocole et sur l'information et les expériences des différents groupes participant aux conventions qui ont un rapport avec cette Réunion. Les participants seront invités à examiner le document provisoire et à fournir des recommandations spécifiques.

Point 7 : Examen de la portée du Protocole SPAW et la relation qu'il maintient avec la Convention relatif à la Diversité Biologique et avec le Organisme Subsidaire du Conseil Scientifique, Technique et Technologique (SBSTTA)

14. Les Parties ont inclus cet élément dans l'ordre du jour afin de mesurer le progrès accompli à travers le travail de la Convention relatif à la biodiversité et du SBSTTA, progrès qui pourrait aider dans l'application future du Protocole SPAW.
15. Le Secrétariat présentera des informations générales à propos du travail effectué par le SBSTTA depuis son début. On parlera également des points communs entre le travail du SBSTTA et les objectifs du SPAW, tels qu'ils apparaissent dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.20/5

16. Les participants devront examiner ce document et donner leur avis, tout particulièrement sur la manière dont les accomplissements du SBSTTA pourraient être utilisés dans des situations reliées au Protocole SPAW, mais également sur les opportunités de créer des liens entre les deux organismes. Lors de cet examen, les participants devront aussi prendre en considération les documents UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.4 et UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.6 qui sont pertinents à ce point de l'ordre du jour.

Point 8 : Identification des priorités principales à exécuter par les Parties et par l'Organisation depuis l'entrée en vigueur du Protocole, y compris les priorités du STAC

17. En accord avec les dispositions spécifiques contenues dans le Protocole en ce qui concerne les obligations des Parties et du Secrétariat depuis que le Protocole est entré en vigueur, le Secrétariat présentera une liste de priorités, extraites du texte du Protocole et des Conférences de Plénipotentiaires tenues en 1990 et 1991, ainsi que des priorités proposées par les Parties pendant la préparation de cette Réunion (UNEP(DEC)/CAR IG.20/6).
18. Les participants seront invités à examiner les priorités et à proposer des recommandations et des modifications à leur sujet pour l'exécution des activités à court ou à moyen terme. Ils devront examiner les questions prioritaires proposées par le Comité Consultatif, Scientifique et Technique (STAC) au Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage Spécialement Protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes lors de leur Première Réunion (La Havane, 27-29 septembre 2001). Parmi les priorités de la Première Réunion du STAC, les Parties Contractantes ont identifié les suivantes :
 - Examiner et adopter les principes et les critères pour la sélection des espèces qui feront partie de la liste dans les Annexes du Protocole (UNEP(WATER)/CAR WG.23/4) ;
 - Examiner et commenter une proposition pour la création d'un aquarium pour dauphins, qui sera présenté par le Gouvernement des Antilles Néerlandaises ;
 - Les questions sur l'interprétation et l'harmonisation des mesures du Protocole SPAW, particulièrement dans le contexte établi par les Articles 10, 11 et 25 (proposition du Gouvernement cubain).
19. Les Parties seront également invitées à présenter d'autres questions qui n'apparaissent pas dans le Protocole mais qui sont pertinentes pour son application au niveau régional ou national.

Point 9 : Revoir le projet de Plan de Travail et le Budget du Programme Régional SPAW pour la période 2002-2003

20. Le Secrétariat présentera le projet de Plan de Travail et le Budget du Programme Régional SPAW pour la période 2002-2003 (contenu dans le document UNEP(WATER)/CAR IG.19/8). Ce document a été préparé par le Secrétariat sur la base des décisions faites à La Havane (Cuba) du 3 au 6 août 1999 à la Neuvième Réunion Intergouvernementale sur le Plan d'action et Sixième Réunion des Parties contractantes à

la Convention de Carthagène, tenues à Kingston (Jamaïque) du 14 au 18 février 2000 et lors de la Treizième Réunion du Comité de surveillance pour le Plan d'Action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la Réunion Spéciale du Bureau des Parties Contractantes à la Convention relatif la Protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, tenues à San José (Costa Rica) du 9 au 13 juillet 2001.

21. Dans son intervention, le Secrétariat se référera également au rapport d'activités sur l'exécution du budget et du plan de travail du SPAW exercice biennal 2000-2001 (apparaissant dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.1/5, puisqu'il fournit de l'information utile concernant les activités qui seront proposées pour la période suivante.
22. Les participants seront invités à examiner et commenter les activités proposées pour le Programme Régional du SPAW (période 2002-2003). En particulier, les participants devront se concentrer sur les questions suivantes :
 - Le Réseau d'Action pour les Récifs Coralliens (RARC) : Un partenariat mondial pour la protection des récifs coralliens (UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.5)
 - Les activités supplémentaires proposées dans le cadres du point de l'ordre du jour et qui devront être incorporées au plan de travail et au budget
 - Les éléments pour la création d'un plan d'action pur les mammifères marins dans la région des Caraïbes, en accord avec la Recommandation No :é de la Quatrième Réunion de l'ISTAC, qui apparaît dans le document UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3
 - Le rapport du Gouvernement Français concernant les activités réalisées par le Centre d'Activités Régionales (CAR) du SPAW de Guadeloupe (UNEP(DEC))/CAR IG.1/INF.4

Point 10 : Questions diverses

23. Les participants de la Réunion pourront soulever d'autres questions non incluses dans l'ordre du jour mais considérées pertinentes.

Point 11: Adoption du Rapport de la Réunion

24. Le Secrétaire présentera un rapport provisoire de la Réunion (document UNEP(WATER)/CAR IG. 20/7). Les participants seront invités à adopter le rapport qui inclura les modifications et les corrections jugées nécessaires.

Point 12: Clôture de la Réunion

25. La Réunion se terminera le mardi 25 septembre 2001 à 17 heures. La clôture sera prononcé par le Président de la Réunion et par le Secrétariat.